

1 Présentation

Cette section présente les objectifs spécifiques et le contenu détaillé de l'activité pédagogique.

1.1 Mise en contexte

L'informaticien est confronté à de nombreux choix éthiques et légaux dans le contexte de sa pratique professionnelle. Souvent, il est seul à pouvoir constater un risque légal ou conflit éthique potentiel. Les formes que peuvent prendre ces risques et ces conflits sont variées et mutantes. Les repères quant au comportement à adopter en sont d'autant plus fuyants.

L'activité « IGE 411 – Aspects éthiques et légaux des TI » fournit l'occasion d'amorcer une réflexion devant conduire à la détermination d'une ligne de conduite personnelle responsable fondée sur les principes de l'éthique appliquée prenant en compte le contexte juridique et légal actuel.

L'activité étant offerte pour la première fois, il est vraisemblable que des ajustements seront requis au cours du trimestre (volume horaire des thèmes abordés, références, etc.).

1.2 Objectifs spécifiques

À la fin de ce cours, l'étudiant doit être capable, dans le cadre de la pratique professionnelle en TI :

1. d'identifier une situation comportant un risque légal ou un conflit éthique potentiel ;
2. d'en analyser les tenants et les aboutissants ;
3. de déterminer une règle de conduite.

1.3 Contenu détaillé

Thème	Contenu	Heures	Objectifs
1	Introduction 1.1 Droit, éthique, déontologie et morale 1.2 Fraude, criminalité et cybercriminalité 1.3 Liens avec les TI	3	1
2	Principes éthiques 2.1 Survol de la pensée éthique contemporaine 2.2 Outils d'analyse	6	1, 2
3	Cadre légal et juridique 3.1 Caractéristiques générales 3.2 Caractéristiques spécifiques 3.2.1 Québec 3.2.2 Canada 3.2.3 E.U.A. 3.2.4 U.E. 3.3 Droit des affaires 3.4 Code criminel	6	1, 2
4	Quelques domaines d'application 4.1 Propriété intellectuelle 4.2 Liberté d'expression et diffamation 4.2 Protection de la vie privée 4.4 Fraudes économiques 4.5 Gouvernance	15	2, 3
5	Normes, pratiques et organisations professionnelles	3	3
6	Études de cas	6	1, 2, 3
	TOTAL	39	

2 Organisation

Cette section, propre à l'approche pédagogique de chaque enseignante ou enseignant, présente la méthode pédagogique, le calendrier, le barème et la procédure d'évaluation ainsi que l'échéancier des travaux. Cette section doit être cohérente avec le contenu de la section précédente.

2.1 Méthode pédagogique

Les périodes de cours visent à introduire la matière contenue dans les documents de référence. Les présentations utilisées en cours sont rendues disponibles au fur et à mesure du déroulement du cours. L'étudiante, l'étudiant, est responsable d'effectuer préalablement les lectures correspondant au sujet de la semaine.

2.2 Calendrier

Tableau 1 – Calendrier des activités

N°	Semaine	Activité	Contenu	Lectures	Évaluations, remises, etc.
1	2008-08-31	cours	1	1	
2	2008-09-07	cours	2	2	
3	2008-09-14	cours	2	3, 4	Contrôle
4	2008-09-21	cours	3	notes	
5	2008-09-28	cours	3	notes	
6	2008-10-05	cours	4	8, 9	Contrôle
7	2008-10-12	relâche	xx		
8	2008-10-19	relâche	xx		
9	2008-10-26	relâche	xx		
10	2008-11-02	cours	4	5, 6	Choix du sujet de l'essai
11	2008-11-09	cours	4	10, 11	Remise du plan de travail de l'essai
12	2008-11-16	cours	5	sites	Contrôle
13	2008-11-23	cours	6	12	
14	2008-11-30	cours	6	articles	
15	2008-12-07	relâche	xx		Remise de l'essai
16	à déterminer	examen			Examen final

Il y a deux séances hebdomadaires de cours, chacune d'une durée de deux heures. Le cours fait relâche durant trois semaines, du 12 octobre au 1^{er} novembre.

2.3 Évaluation

La durée des contrôles est d'une et celle de l'examen est de trois heures. La documentation personnelle (notes et manuels de cours) est permise. L'usage d'appareils informatiques, électroniques ou de communication (ordinateur, calculatrice, téléphone, etc.) est interdit.

Tableau 2 – Sommaire des évaluations

Évaluation	Valeur	Commentaire
Contrôles	30 %	Individuel
Examen final	40 %	Individuel et récapitulatif
Essai	30 %	Individuel
Total	100 %	

Tout étudiant, toute étudiante, qui omet de remettre un travail au moment prescrit par l'échéancier doit rencontrer l'enseignant afin de déterminer une nouvelle date de remise. Dans tous les cas, une pénalité de 10 % par jour de retard est imposée.

L'évaluation est faite en tenant compte de la clarté des documents et du respect de la méthodologie de gestion de projet. Conformément aux articles 36, 37 et 38 du règlement facultaire d'évaluation des apprentissages², l'enseignant peut retourner à l'étudiante ou à l'étudiant tout travail non conforme aux exigences quant à la qualité de la langue et aux normes de présentation.

Toute situation de plagiat sera traitée en conformité, entre autres, avec l'article 8.1.2 du Règlement des études³ de l'Université de Sherbrooke.

2.4 Échéancier des travaux

Voir le calendrier (section 2.2).

3 Matériel nécessaire pour le cours

Le manuel de base fortement recommandé pour l'activité est celui de Tavani. Le plan de cours et les diapositives utilisées en cours sont disponibles sur le site web de Luc Lavoie :

<http://pages.usherbrooke.ca/lavoie/enseignement/IGE411>.

4 Références

4.1 Références essentielles

[Tavani]

TAVANI, Herman T. ;

Ethics and technology: ethical issues in an age of information and communication technology.

Second Edition, Wiley, 2007.

ISBN 978-0-471-99803-7.

[Lavoie]

LAVOIE, Luc ; LAVOIE-GOUIN, Zoé.

IGE 411 – Notes complémentaires et synthétiques.

Département d'informatique, Faculté des sciences, Université de Sherbrooke, 2009.

² http://www.usherbrooke.ca/accueil/documents/politiques/pol_2500-008/pol_evaluation/sciences.html

³ <http://www.usherbrooke.ca/programmes/etude>